



JE SUIS MENACE PAR DES HUISSIERS

Par **SUZYONE**, le **15/06/2010 à 10:22**

bonjour, je viens de recevoir une lettre d'huissiers de justice pour une histoire de crédit a la consommation chez finaref datant de plus de 10 ans. j'ai honoré mes mensualité de 1997,mais après ayant eu des problèmes je n'ai pas pu remboursé finaref qui m'a envoyé des huissiers que j'ai aussi payer jusqu'en 2006 date a laquelle j'ai déposée un dossier de surendettement avec un moratoire de 2ans qui m'a été accorder. en 2008 je retourne a la banque de france pour savoir ce que je dois faire pour reconduire mon moratoire car ma situation n'a pas changé ont me dit qu'il n'y a plus rien sur mon fcip sans autre explication . mais maintenant après 2ans d'autre huissiers m'envoie des lettres avec écrit dessus saisi de vos biens en plus que finaref a archivé mon dossier . c'est credit agricole qui a repris l'affaire est m'ordonne de leur payer la somme de 8.028.50 EUROS sans tenir compte des règlements antérieurs.j'ai contacté l'huissier qui m'a dit qu'il ne peut pas y avoir effacement de la dette meme après 10 ans et que je devias refaire un dossier de surendettement chose que je ne veut pas faire, et qu'elle avait une ordonnance du juge datant de 2002 alors que j'ai réglé jusqu'en 2006 que puis-je faire merci de votre réponse

Par **rosanita**, le **15/06/2010 à 10:44**

refaites un dossier de surendettement,

Vous pouvez aussi saisir le juge du TGI pour demander un délai de grâce et solliciter l'aide juridictionnelle pour l'avocat.

Par **rosanita**, le **15/06/2010 à 10:50**

Monsieur,

Vous pouvez aussi saisir le juge et invoquer la loi sur la faillite civile,

http://www.credit-az.com/dossiers/dossier_126_la+faillite+civile.html

Etes-vous propriétaires ou locataires? Au chômage ou en CDI

Car si vous êtes propriétaires, vous pouvez essayer un rachat de crédit en prenant une

hypothèque sur votre appartement.

Il existe une association CRESUS qui pourra vous aider

Par **SUZYONE**, le **15/06/2010** à **14:50**

je vous remercie pour votre réponse en ce qui concerne votre question, je suis au chômage non indemnisée et locataire de mon appartement. merci

Par **rosanita**, le **15/06/2010** à **14:54**

Pourquoi n'êtes vous pas indemnisé?

Vous pouvez prétendre au RSA

Allez voir une assistante sociale

Par **SUZYONE**, le **15/06/2010** à **14:56**

je ne suis pas indemnisée car je n'ai plus de droit assedics, mais j'ai le rsa en couple d'un montant de 130 euros par mois.

Par **rosanita**, le **15/06/2010** à **14:59**

Il faut voir l'assistante sociale

Ou monter un nouveau dossier de surendettement

Par **SUZYONE**, le **15/06/2010** à **15:03**

merci beaucoup pour vos réponse.